

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise non domiciliés à La Pocatière

Date du scrutin : 7 novembre 2021

Par cet avis public, M^{me} Danielle Caron, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise qui sont non domiciliés sur le territoire de la Ville de La Pocatière.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville de La Pocatière depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription (formulaire SMRC-9.2);
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste (formulaire SMRC9.1).

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas. Si vous avez déjà transmis un formulaire SM-9.1 ou SM-9.2 vous n'avez pas à transmettre un nouveau formulaire.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 3 octobre 2021. Si le formulaire est reçu après cette date, il sera traité lors des travaux de la Commission de révision.**

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

NOUVEAU

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre (vous pouvez remplir la section 4 du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

M^{me} Danielle Caron

412, 9^e rue

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

418 856-3394, poste 1107

Donné à La Pocatière, le 28 septembre 2021

Danielle Caron, présidente d'élection